

**ÉVALUATION DES PROGRAMMES  
UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**Plan de mise en œuvre  
des décisions du Conseil des gouverneurs**

**BACCALAURÉATS À L'ENSEIGNEMENT AU  
SECONDAIRE**



DÉCISIONS	ACTIONS PRÉVUES	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER
<p><b>Recommandation 1</b> Que la FSÉ évalue l'ensemble des cours dans une approche programme afin d'améliorer la cohésion entre lesdits cours, éliminer les redondances et assurer un contenu obligatoire permettant d'atteindre les résultats d'apprentissage ciblés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir clairement ce qu'on entend par « approche programme » (pour mieux comprendre l'ampleur des changements à venir).</li> <li>- Inviter une personne experte en approche programme pour en présenter les fondements et les pratiques afin d'en assurer une compréhension commune au sein de la FSÉ (pour nous aider à identifier notre cible).</li> <li>- Établir un plan d'action concerté.</li> <li>- S'informer auprès du MEDPE par rapport au profil de compétences en développement.</li> </ul>	<p>Décanat et vice-décanat et membres du corps professoral</p>	<p>Une réflexion vers une approche programme, qui se fait sur plusieurs années, a été entamée et se poursuivra au printemps 2022.</p> <p>La transition se fera vers l'approche programme se fera au printemps 2023.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amorcer la transition.</li> <li>- Établir une démarche pour assurer la présence de Communautés d'apprentissage professionnelles.</li> </ul>		
<p><b>Recommandation 2</b> Que la FSÉ développe des plans de cours faisant référence aux principes du cadre conceptuel y compris l'acquisition des compétences professionnelles et les approches actualisantes et inclusives afin de mieux partager la vision de la formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les actions prévues de la présente recommandation à celles de la recommandation 1 visant une transition vers une approche programme.</li> <li>- Former un comité de formation à l'enseignement pour évaluer l'ensemble des plans de cours afin qu'ils soient conformes à la vision de la formation et à une approche programme.</li> </ul>	Décanat et vice-décanat et membres du corps professoral	<p>État de la situation : hiver 2023 (pour les cours actuels)</p> <p>Vérification finale : printemps 2023</p>
<p><b>Recommandation 3</b> Que la FSÉ améliore la flexibilité des parcours des étudiantes et étudiants en éliminant les cours de 1 crédit et de 2 crédits, en organisant les cours en blocs de 3 crédits sans dépasser le total de 168 crédits sur cinq ans, et en permettant plus de cours optionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la consultation amorcée à l'hiver 2021.</li> <li>- Remplir les formulaires CPR et les soumettre aux instances concernées.</li> </ul>	Décanat et vice-décanat et membres du corps professoral	Printemps 2023
<p><b>Recommandation 4</b> Que l'exigence de la connexité soit éliminée afin de mieux répondre aux besoins des districts scolaires en milieu rural et de permettre plus de flexibilité dans les choix des majeures et des mineures et que des solutions soient identifiées pas les unités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *** Note : L'exigence de la connexité a déjà été éliminée.</li> <li>- Poursuivre le travail amorcé avec les facultés partenaires.</li> <li>- Remplir les formulaires CPR et les soumettre aux instances concernées.</li> </ul>	Décanat et vice-décanat et membres du corps professoral	Automne 2022

concernées pour assurer la qualité de la formation.			
<p><b>Recommandation 5</b> Que la FSÉ mette en place un comité de formation à l'enseignement au niveau secondaire rassemblant tous les partenaires impliqués (décanats, directions des unités académiques, responsables des programmes, professeures et professeurs, représentation de l'association des étudiantes et étudiants) afin d'assurer la qualité de la formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir ce que l'on entend par comité de formation à l'enseignement au niveau secondaire (mandat et objectifs)</li> <li>- Mettre en place un comité de formation à l'enseignement au niveau secondaire.</li> </ul>	Décanat et vice-décanat et membres du corps professoral	Automne 2022
<p><b>Recommandation 6</b> Que la FSÉ mette en œuvre des stratégies pour renforcer les liens entre les assises théoriques et la pratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre connaissance du rapport sur l'articulation théorie-pratique pour la formation initiale en enseignement (présentation par les gens qui ont travaillé sur le document).</li> <li>- Intégrer les actions prévues de la présente recommandation à celles de la recommandation 1.</li> </ul>	Décanat et vice-décanat et membres du corps professoral	<p>Connaissance du rapport : automne 2022</p> <p>Actions : année académique 2022-2023</p>
<p><b>Recommandation 7</b> Que la FSÉ mette en œuvre des stratégies pour accroître la visibilité de la recherche menée à la FSÉ et le réinvestissement de ses résultats dans les pratiques de formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les membres du corps professoral à intégrer leur propre recherche et la recherche en général dans les plans de cours.</li> <li>- Créer un comité pour accroître la visibilité de la recherche dans nos campus.</li> </ul>	Décanat et vice-décanat et membres du corps professoral	Automne 2022

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entamer une réflexion sur la place de la recherche et le développement d'une culture de chercheuse et de chercheur en émergence dans les cours que nous offrons.</li> </ul>		
<p><b>Recommandation 8</b> Que la FSÉ fasse l'exercice de réduire la durée du baccalauréat en éducation à 12 mois et de considérer l'offrir sur les trois campus afin que le programme soit accessible et compétitif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En consultation avec les décanats des campus de Shippagan et d'Edmundston et les membres de l'UARD, évaluer les implications d'une telle réduction dans la structure institutionnelle actuelle (ex. session printemps/été temps plein, charge professorale, étalement de l'horaire sur 12 mois).</li> </ul>	Décanat et vice-décanat et membres du corps professoral	Automne 2022
<p><b>Recommandation 9</b> Que la FSÉ révise la structure du programme combiné en éducation secondaire afin d'offrir la possibilité aux étudiantes et étudiants une formation composée de trois disciplines enseignables, discipline comptant chacune 24 crédits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les actions prévues de la présente recommandation à celles de la recommandation 1.</li> <li>- Consulter les UARD des facultés partenaires pour mieux comprendre les implications d'un tel changement sur la formation, puis de formuler des suggestions de modifications.</li> <li>- Évaluer les implications d'avoir plusieurs modèles (1 majeure/1 mineure et 3 mineures)</li> <li>- Explorer la possibilité de permettre de choisir des mineures disciplinaires et thématiques qui</li> </ul>	Décanat et vice-décanat et membres du corps professoral	<p>Consultation : automne 2022</p> <p>Intégration des actions : année universitaire 2022-2023</p>

	correspondent à la liste des matières enseignées et domaines d'études reconnus par le MEDPE aux fins de la certification des enseignantes et des enseignants.		
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Le 9 mai 2022